

SAISON 2006/2007

**PROCES-VERBAL N°6
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL
1^{er} juin 2007**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président
Messieurs Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance
Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint

Membres élus du Comité Directeur Fédéral

Mesdames Valérie DELOUTRE, Claude DENGREVILLE,
Messieurs Jean-Claude BOUR, Serge DELOUTRE, André GLAIVE, Eric TANGUY, Robert FLANDIN
Jean-Charles BADIN, Francis DRUENNE, Patrick RACHARD, Maurice BOISSEAU,
Docteur Richard GOUX, Médecin Fédéral

Membres élus la Ligue nationale de volley

Messieurs Pierre COQUAND, Président de la LNV
Jean PERIOU, Secrétaire Général de la LNV,

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Membre du Bureau Exécutif, Chargé de mission
Mesdames Dominique MAINGUY-GOASDOUE, Isabelle LALANNE, Brigitte TROUILLET
Messieurs Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing
Patrick VARACHAUD, Jacques SHAW, Jean-Paul ALORO, Vice-Président de la LNV

*17 Rue Georges Clémenceau – 94607 CHOISY LE ROI CEDEX
Téléphone 01 58 42 22 22
Télécopie 01 58 42 22 32*

Date de rédaction : 01/06/2007
Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007
Date de diffusion : 25/06/2007
Auteur : Daniel MURAIL

Ordre du Jour :

2		ADOPTION DES PROCES VERBAUX		
	21	PV de Bureau		
	22	PV Comité directeur		
	23	PV de commission		
	24	Conciliation		
3		VIE FEDERALE		
	31	Candidature Agent Sportif		
	32	Ligue Champagne Ardenne		
	33	DNCG		

Le Président,
Gil PELLAN

2 – ADOPTION DES PROCES VERBAUX**21 - PV du Bureau Exécutif**

- PV du BE N° 8 des 6 et 7 avril 2007 → Adopté
- PV du BE N° 9 du 11 Mai 2007 → Adopté

22 - PV des commissions centrales (adoptés aux PV BE 8 et 9)**23 - PV du Comité Directeur Fédéral**

- PV du CDF N°4 des 27-28 avril 2007 → Adopté
- PV du CDF N°5 du 12 mai 2007 → Adopté

24 – Conciliation du CNOF

Le Comité Directeur Fédéral a pris acte de la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg qui a rejeté la requête de référé suspension présentée par le club de RIXHEIM, au motif : « *qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqué par RIXHEM n'est de nature à faire naître un doute sérieux quand à la légalité des décisions attaquées* ».

En conséquence, le CDF décide de valider définitivement les PV de la CCS concernant les pénalités de RIXHEM et STRASBOURG pour transmission du dossier à la CCD. (Strasbourg a déposé un recours suspensif au CNOF).

Date de rédaction : 01/06/2007
Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007
Date de diffusion : 25/06/2007
Auteur : Daniel MURAIL

Les classements des montées et descentes deviendraient le suivant :

N1F : Montées : CALAIS, TERVILLE. Descentes : VINCENNES, ROMANS, LE TOUQUET.

N1M : Montées : VANNES, CANTELEU MAROMME. Descentes : ST JEAN DE BRAYE
VILLEFRANCHE, VANDOEUVRE-NANCY.

3 – VIE FEDERALE

31 - Candidature Agent Sportif

Un Candidat s'est présenté à l'examen des agents du 2 mai 2007. Après avis de la Commission des agents sportifs, le Comité Directeur décide de ne pas accorder la licence d'agent sportif de la FFVB 2007/2008.

32 – Ligue de Champagne Ardenne

Le Comité directeur constate :

- La démission de la secrétaire générale et du trésorier général et la présence très réduite de membre du comité directeur (3).
- De l'engagement de finances allant vers un déficit important qui finit par engager l'existence financière des clubs, voire les finances de la Fédération.

Le Comité directeur décide d'appliquer l'article 68 des RI et de nommer un délégué spécial non partisan, avec l'équipe des quelques personnes qui connaisse « la maison » pour permettre :

- La mise en place d'une AG électorale,
- La continuité des actions engagées et préserver un fonctionnement de formation, d'encadrement, d'actions soutenues par la Direction Régionale JS.

« Le Comité Directeur Fédéral peut dissoudre le Comité de Direction d'une Ligue, ou d'un Comité Départemental après avis de la Ligue Régionale, par décision motivée lorsqu'il s'avère incapable d'assurer ses fonctions par incompetence, négligence ou à cause de dissensions internes.

En cas de dissolution du Comité Directeur ou de démission d'un certain nombre de Membres du Comité Directeur, rendant impossible l'administration de la Ligue ou du Comité Départemental, le Comité Directeur Fédéral désigne une délégation spéciale qui en remplit les fonctions. »

Le CDF de la FFVB estime que les conditions actuelles ne permettent pas d'envisager une continuité de l'administration de la ligue et l'application d'un programme politique nécessaire mobilisant tous les clubs de la ligue. Le CDF de la FFVB ne prend pas partie sur la volonté des membres actuellement élus, ni sur la place. Il appartient aux clubs, membres de la ligue de Champagne Ardenne, de se mobiliser avec une équipe reconstituée avec tous ceux, anciens et nouveaux, qui conduiront le projet de renouvellement de la ligue Champagne Ardenne.

Jean-Pierre FLEUTIAUX est proposé à la Présidence de la Délégation Spéciale, qui a accepté cette mission qui consistera avec M. FERNANDEZ, M. BOULORE, Mme COSTELLET, M. CORVISIER, Mme BLAISE à assurer l'administration de la ligue et à veiller au strict déroulement de toute la procédure de convocation de l'Assemblée Générale, de l'élection du nouveau Comité Directeur et du Président de la Ligue de CHAMPAGNE ARDENNE.

M. François AIMON restera en contact avec M. Jean-Pierre FLEUTIAUX pour les décisions financières.

Le Comité Directeur Fédéral valide cette proposition à l'unanimité. »

3 » – DNCG

Le secrétaire général rapporte l'entretien qu'il a eu au ministère avec Florence BLANCHARD, juriste à la FFVB sur les dispositions concernant la DNCG.

Une réunion technique aura lieu début juillet afin de constituer le dossier qui devra ensuite être adopté en AG sur la constitution d'une nouvelle DNCG.

- une CNCG dépendant de la FFVB pour examen des disposition financière de N1
- une CNCG dépendant de la LNV pour l'examen des disposition financière de la LNV
- une Commission d'appel dépendant de la FFVB pour traiter les appels des décisions de l'une ou l'autre des deux CNCG.

Le Secrétaire Général,
Daniel MURAIL

Le Président,
Gil PELLAN

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Autre Diffusion

Date de rédaction : 01/06/2007
Date d'approbation : Adopté par l'AG des 01-02/06/2007
Date de diffusion : 25/06/2007
Auteur : Daniel MURAIL